

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 17

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 novembre 2025
Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
Mme Agnès KAMMERRER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL -- M. Gérard MITTELHAEUSER – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Stewe FUHRMANN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- M. Eric MULLER avec pouvoir à M. Francis WOLF

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OMSCL POUR 2025.

Rapporteur : Jeannot KLEIN

L'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs) a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'année 2025.

L'OMSCL organise différents évènements au courant de l'année.

À ces occasions, des ventes ont lieu notamment dans le domaine de la restauration, buvette, boissons, glaces...

Afin d'optimiser la tenue de sa comptabilité, l'OMSCL souhaite procéder à l'acquisition de caisses enregistreuses avec accessoires pour l'encaissement et la gestion des espèces.

La dépense totale pour les caisses enregistreuses et leurs accessoires s'élève à 6 569,77 € TTC.

Cette dépense étant élevée, l'OMSCL a sollicité, par une demande écrite adressée officiellement à la commune, une participation dans le cadre d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 642,50 € correspondant au financement d'une caisse enregistreuse.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 642,50 € TTC à l'OMSCL au titre de l'année 2025.

➤ **DIT** que la présente subvention sera imputée au compte 65748 « Autres personnes de droit privé ».

➤ **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

➤ *La délibération est par 17 voix « POUR » et 2 abstentions (M. Stewe FUHRMANN et Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER).*

Pour extrait conforme.

Le Maire, Francis WOLF.



Le (la) secrétaire de séance,
M. Gérard MITTELHAEUSER,
Adjoint au maire.

